

Strasbourg, le 26 août 2013
[files36f_2013.doc]

T-PVS/Files (2013) 36

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
33^e réunion

Strasbourg, 3-6 décembre 2013

Dossier ouvert

**Habitats pour la survie du Hamster commun
(*Cricetus cricetus*)
(France)**

RAPPORT DU GOUVERNEMENT

*Document établi par
le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer*



**RAPPORT DE LA FRANCE AU SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BERNE
SITUATION DES « HABITATS POUR LA SURVIE DU GRAND HAMSTER (*CRICETUS
CRICETUS*)
EN ALSACE »**

Juillet 2013

Le présent rapport a pour objet de présenter les progrès concernant la mise en œuvre sur le terrain des mesures de sauvegarde préconisées dans la décision de la Cour européenne de Justice pour la survie du Grand hamster d'Alsace (*Cricetus cricetus*). Il s'agit en particulier de faire le bilan des contractualisations avec les agriculteurs au 30 juin 2013, et son articulation avec les autres mesures en faveur du hamster, et de présenter les résultats intermédiaires des prospections, en termes de présence de l'espèce, suite au recensement intermédiaire des populations réalisé en avril 2013.

1. MESURES DÉPLOYÉES POUR LA PROTECTION DU GRAND HAMSTER D'ALSACE

• **Nouvelles modalités de contractualisation**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action (PNA) 2012-2016, de nouvelles modalités de contractualisation ont été définies, avec en particulier la mise en place de mesures collectives. L'objectif de ces mesures est d'améliorer le maillage dans l'espace et dans le temps des cultures favorables et de développer l'implantation d'un réseau de surfaces refuges permettant aux hamsters de s'abriter des prédateurs après la récolte des céréales.

Afin de déployer ces nouvelles mesures de protection du Grand hamster d'Alsace, un dispositif spécial d'animation a été mis en place à partir de septembre 2012 pour toucher les 512 agriculteurs concernés dans le nouveau zonage.

Cette animation a été menée par la Chambre d'Agriculture avec le soutien des services de l'État. Elle a reposé principalement sur les étapes suivantes :

- contact de l'ensemble des agriculteurs du zonage à l'automne 2012 pour présenter les nouvelles mesures (courrier d'information, convocation à des réunions d'information, contact individualisé par téléphone);
- pré-repérage des cultures favorables à l'hiver 2012 sur l'ensemble du zonage;
- création de l'association Agriculteurs Faune Sauvage d'Alsace (AFSA) par des responsables professionnels agricoles de l'ensemble des secteurs;
- nouvelles réunions d'animation par village au printemps 2013 pour mettre en place et finaliser la contractualisation collective et individuelle.

Cette animation se poursuit actuellement au travers du contact individualisé des agriculteurs ayant un terrier dans leurs parcelles en 2013, afin de mettre en place les bandes refuges.

• **Suivi des populations**

Comme chaque année, à la demande des autorités françaises, et conformément au PNA (action 6.1), l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) entreprend le suivi des niveaux des populations de manière à pouvoir juger de l'évolution de la présence de l'espèce. Les premiers comptages de 2013 ont été réalisés par l'ONCFS en avril, en sortie d'hibernation. Sur la base d'un protocole scientifique, le premier dénombrement des terriers de hamsters au sein des zones de cultures favorables de la plaine d'Alsace a ainsi été conduit depuis la mise en œuvre des nouvelles mesures de

contractualisation. Cette prospection d'ampleur, dont le coût atteint la somme de 39 800 € pour les autorités françaises a mobilisé durant un mois un total de 30 personnes spécialement formées à cette tâche.

En fonction des résultats des comptages d'avril 2013, l'ONCFS a réalisé des opérations de renforcement de population dans 6 communes en juin et juillet. Au total 509 hamsters ont été relâchés.

Des comptages additionnels sont prévus en juillet-août 2013. Cependant, les terriers artificiels au sein desquels les hamsters ont été lâchés ne sont pas comptabilisés lors de ces comptages complémentaires. Seuls leurs descendants, après reproduction, pourront l'être lors des comptages d'avril 2014.

Voir rapport de l'ONCFS sur la présence de l'espèce sur la période 2009-2013, en annexe à ce rapport.

- **Contractualisation complémentaire : les bandes refuges**

Sur la base des cultures favorables implantées en 2013, ainsi que du récent résultat de comptage, l'autre mesure essentielle après la mise en œuvre de zones collectives était le maintien de bandes de céréales non récoltées. L'objectif de cette mesure est d'augmenter le couvert à proximité des populations existantes, et ce jusqu'à leur hibernation, afin d'augmenter le nombre de portées possibles par femelle sur la campagne.

La recherche de contrats de ce type a donc démarré dès la publication officielle des résultats de comptage. A ce jour, 25,2 ha ont été contractualisés sous cette forme. Ces bandes sont particulièrement bien positionnées sur les populations historiques de Geispolsheim et d'Elsenheim et de Obernai.

A cela s'ajoutent les parcelles de renforcement 2013, toutes plantées en blé qui ne sera pas récolté, ainsi qu'une grande partie des parcelles de renforcement 2012, qui ont été remise en blé de nouveau non récolté cette année, afin de garantir le maintien des populations de hamsters. Ces parcelles représentent 31.8 ha de céréales non récoltées.

La surface en zone refuge se situe donc sur l'ensemble de la zone de protection stricte à environ 57 ha, soit deux fois plus qu'en 2012.

2. PREMIER BILAN DE LA CONTRACTUALISATION ET PERSPECTIVES SUR LA QUALITÉ DU MILIEU POUR LE HAMSTER ET DE LA PRÉSENCE DE L'ESPÈCE

L'animation renforcée a permis la mise en place de 5 structures collectives, sur **1250 ha de SAU** (surface agricole utile). Dans ces zones, les 64 agriculteurs concernés se sont engagés à maintenir 24 ou 30% minimum de cultures favorables sur les 5 années à venir ainsi que des bandes refuges à proximité immédiate des terriers.

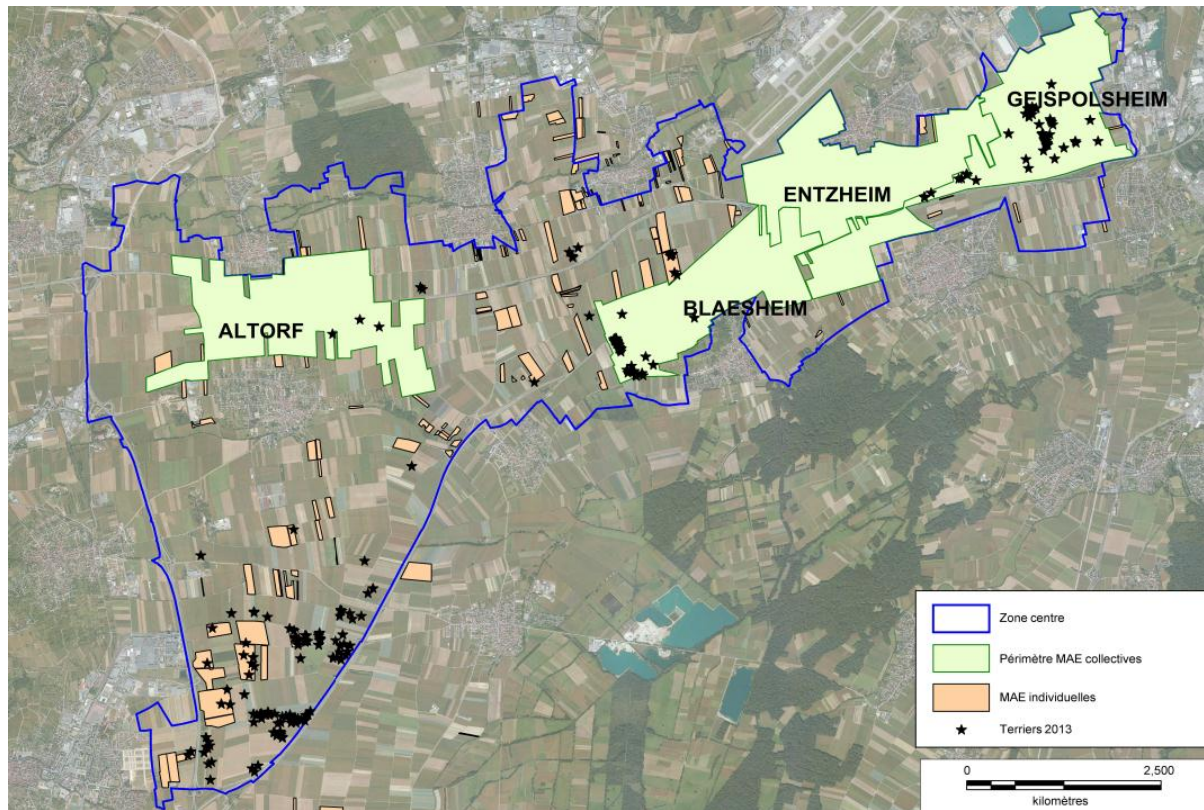
En parallèle, des mesures individuelles sont poursuivies ou nouvellement souscrites dans les différents zonages **sur 330 ha de SAU**.

Rappel : À ces mesures, s'ajoutent les surfaces qui ne bénéficient pas de Mesures agro-environnementales (MAE), mais sont tout même implantées en cultures favorables (contrats de compensation privés, ou rotation classique sans MAE). Ainsi la DREAL a commandité comme chaque année au printemps une étude satellite afin de vérifier le taux de cultures favorables sur les zones d'intervention en faveur du hamster. Les résultats de cette étude donnent un taux de culture favorable intéressant : 22.3% sur l'ensemble de la zone de protection du hamster. Ce résultat reste toutefois à approfondir car il est légèrement supérieur au taux calculé depuis les données agricoles et qui sont détaillées dans l'analyse par zone.

La qualité de l'habitat étant dès lors assurée globalement avec une bonne proportion de cultures favorables, les zones collectives permettent désormais pour les 5 prochaines années de travailler plus précisément sur le maillage de ces cultures, pour un effet optimisé sur la dynamique de population du hamster.

- **Bilan de la situation dans la zone Centre (4105 ha de SAU)**

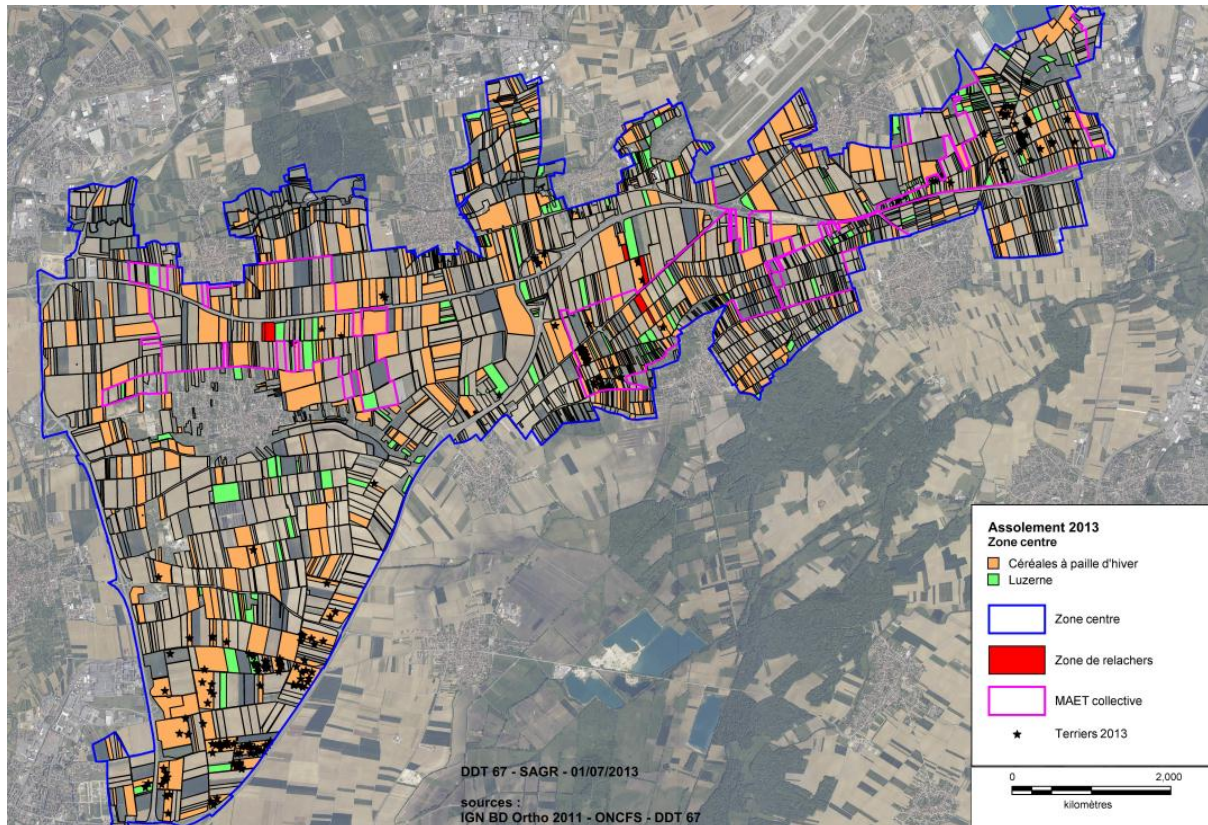
La zone centre est la plus importante en termes de population de hamster (207 terriers recensés en 2013). C'est sur cette zone que s'est plus particulièrement concentrée l'animation qui a conduit à une très bonne dynamique de contractualisation. Quatre structures collectives ont ainsi été mises en place sur les communes de Geispolsheim, Entzheim, Blaesheim et Altorf. Sur les zones sous contrat collectif, la qualité du maillage est assurée pour les cinq prochaines années.



Carte 1 : Situation de la contractualisation – Zone Centre

Les zones de contractualisation (carte 1) sont particulièrement intéressantes au vu de la situation du hamster dans cette zone :

- Les deux noyaux historiques stables sont couverts par des mesures agricoles : celui de Geispolsheim par une zone de gestion collective, et celui d'Obernai par des MAE individuelles.
- Le nouveau noyau de population à Blaesheim, issu du renforcement effectué en 2012 est également couvert. Un nouveau renforcement a été effectué en 2013 dans cette zone. L'enchaînement de ces deux opérations, ainsi que la garantie à 5 ans d'un milieu très favorable (cette zone collective est engagée sur un taux de CF à 30%) devrait permettre de conforter la dynamique de cette nouvelle population.
- Tous les acteurs du plan attendent également beaucoup de l'expérience 2013 d'Altorf. En effet, sur cette zone avec une très faible densité de hamster, un renforcement a eu lieu, accompagné de la création d'une zone de gestion collective garantie à 5 ans. Les deux opérations reflètent la pleine adhésion à la fois de la commune et des agriculteurs pour le retour du hamster. Les premières mesures sur les taux de survie sont très bonnes.



Carte 2 : Situation des cultures favorables et des zones de renforcement – Zone Centre

Les différentes mesures contractualisées permettent d'atteindre un maillage poussé dans la zone (carte 2) puisque le taux de cultures favorables (céréales à paille d'hiver et luzerne) est de 21,7% et monte à 26,9% dans un périmètre de 300 m autour des terriers.

En termes de population, le nombre de terriers dénombrés en avril 2013 de la zone de protection spéciale (« ZPS ») du centre, illustre de fortes fluctuations dans les 10 communes où l'espèce a été détectée (conf. rapport ONCFS en annexe). On distingue notamment une forte érosion depuis 2012 dans la commune de Geispolsheim, certainement liée au gel du blé en février 2012 qui a entraîné une faible proportion de culture favorable. On constate par ailleurs une forte amélioration de la situation dans la commune de Blaesheim. Sur cette commune, le nombre de terriers dénombrés en avril 2013 dépasse les chiffres de 2003 à 2012, avec donc une tendance nette à la hausse. C'est un des exemples réussis de renforcements 2012. La réimplantation de céréales à paille en 2013 sur les sites de lâchers de 2012 permet aux hamsters nés in situ de se trouver dans un habitat favorable dès la sortie d'hibernation.

Les densités observées sur les autres parcelles de céréales à paille et de luzerne occupées varient généralement autour de un à quatre terriers par hectare. La présence d'un couvert végétal permanent permet d'augmenter ces densités. Ainsi, les parcelles sur lesquelles les agriculteurs ont accepté de réimplanter des céréales à paille là où le blé n'était pas récolté en 2012 présentent des densités de terriers très élevées, de l'ordre de 10 à 50 terriers par hectare.

L'efficacité des hamstéroducts est confirmée, puisqu'une petite population de hamsters a pu pénétrer au centre de la boucle de la VRPV et s'y installer. 4 terriers y ont en effet été recensés. L'avenir de cette population est favorisé par les contrats MAE-territoriaux qui sont engagés sur la totalité de cette zone.

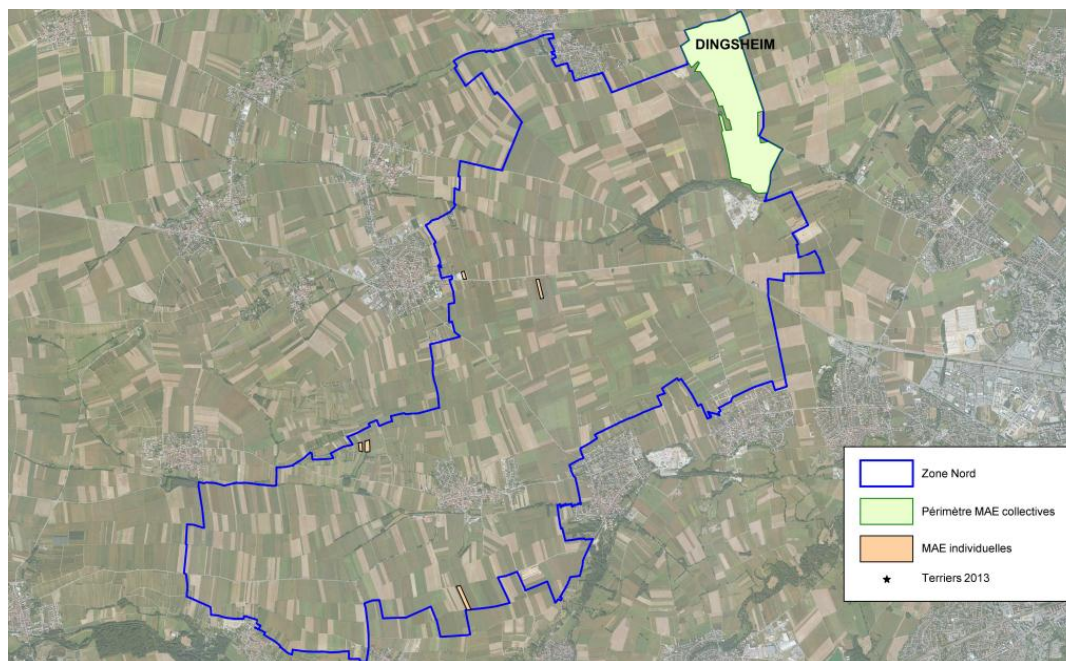
Sur les 10 communes de la zone centre, des tendances positives se dégagent dans les communes où des renforcements de populations ont été réalisés en 2012. Des résultats similaires sont à espérer dans les communes de Altorf et de Duppigheim où des renforcements de populations ont été réalisés pour la première fois en juin 2013.

- **Bilan de la situation dans la zone Nord (2490 ha de SAU)**

Il convient de rappeler que cette zone de protection a été nouvellement créée à l'automne 2012, dans un secteur qui ne comprenait que quelques terriers isolés.

Aucun terrier n'a été détecté en 2013 en zone nord et il n'y avait que 12 terriers en 2012 dans cette zone. Cette zone était donc considérée comme une zone à faible densité, c'est-à-dire une zone à fort risque d'extinction nécessitant une amélioration de l'habitat et des renforcements. Cette analyse est confirmée par le comptage 2013.

La zone Nord ne bénéficiait d'aucune mesure de contractualisation avant cette année. Si aucun terrier n'a été détecté cette année et que les collectivités et les agriculteurs sont moins sensibilisés que sur les deux autres zones historiques, la reconquête doit s'amorcer à partir des deux secteurs de relâcher dans les communes de Stutzheim-Offenheim et de Ernolsheim sur Bruche. .



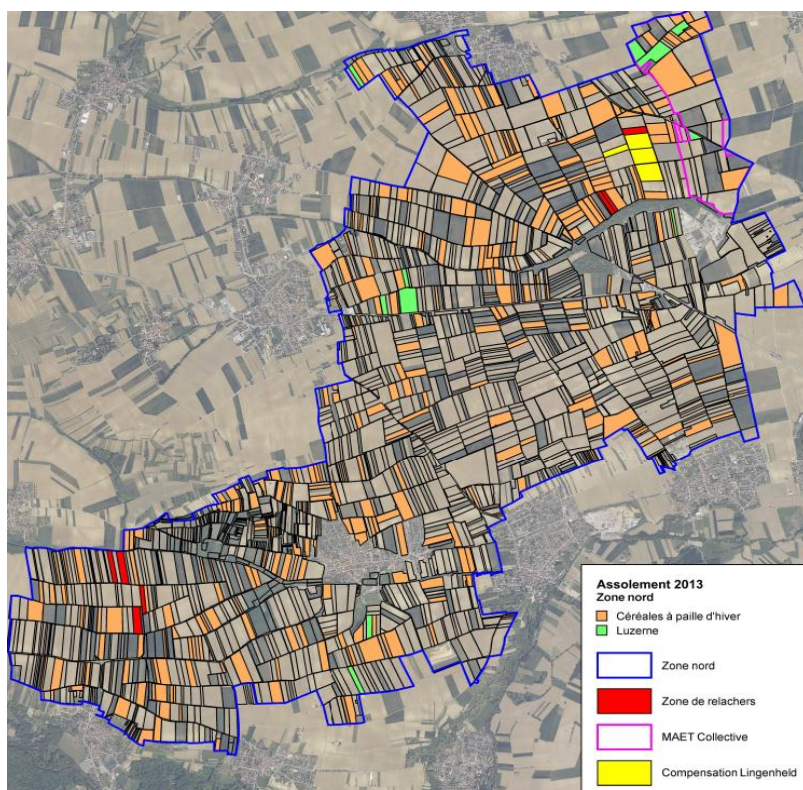
Carte 3 : Situation de la contractualisation – Zone Nord

Comme présenté sur la carte 3, les différentes réunions d'animation ont permis de faire émerger une première structure collective dans le secteur de Dingsheim. La mise en place de structures collectives complémentaires se fera en relation étroite avec la politique de relâcher dans le secteur, afin d'offrir les conditions d'une reconquête progressive par le Grand hamster d'Alsace.

Zoom sur les communes de Stutzheim-Offenheim et Dingsheim :

Ces deux communes présentent une dynamique particulièrement intéressante. En effet, elles constituent le meilleur exemple d'articulation des différentes mesures en faveur du hamster avec :

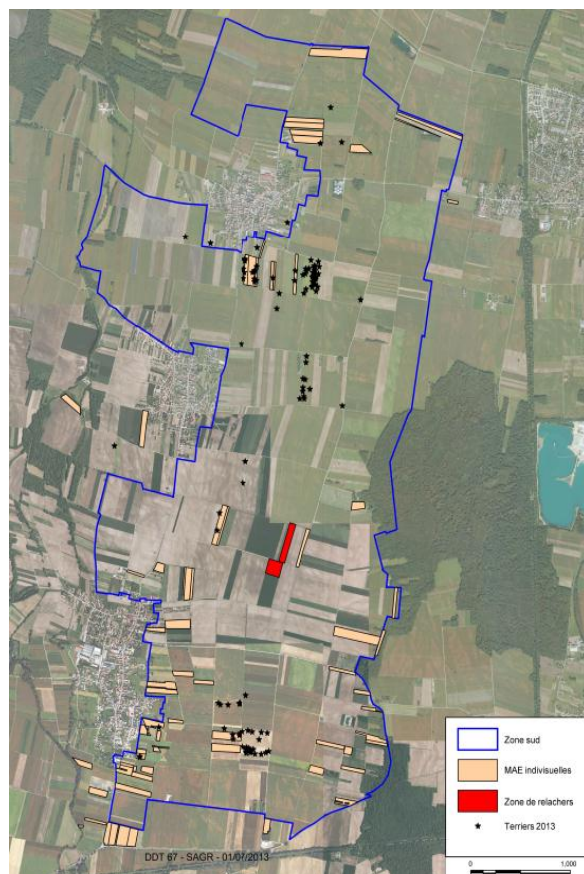
- une zone de gestion collective à Dingsheim garantie à 5 ans, (mesure agricole)
- le site de compensation de l'entreprise Lingenheld, constitué d'un ensemble de 20 ha de parcelles agricoles d'un seul tenant, avec un objectif de 60% de cultures favorables, garanti 25 ans, (mesure liée à la réglementation sur l'urbanisation)
- un site de renforcement en 2013, réparti sur les parcelles de trois agriculteurs différents. (mesure de renforcement)



Carte 4 : Situation des cultures favorables et des zones de renforcement – Zone Nord

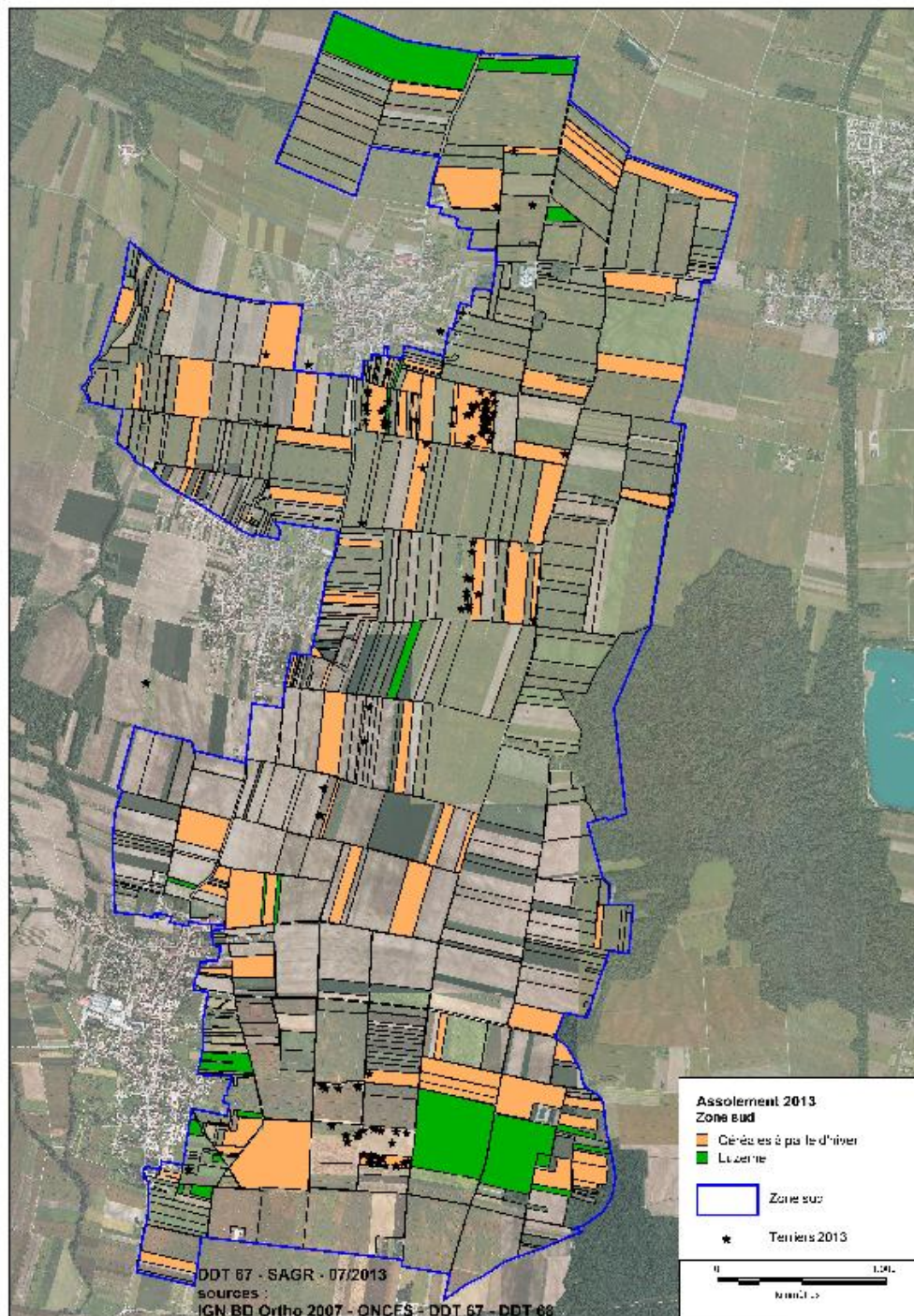
- **Bilan de la situation dans la zone Sud (1666 ha de SAU)**

Le développement de l'habitat favorable à l'espèce passe uniquement cette année (2013) par la souscription et la reconduite de MAE territoriaux individuelles (carte 5 ci-dessous).



Carte 5 : Situation de la contractualisation et des zones de renforcement – Zone Sud

Le taux de culture favorable à l'espèce dans la zone Sud (carte 6) est de 15,98% dans cette zone et passe à 16,89% dans un périmètre de 300 m autour des terriers. La mise en place de MAE collective dans les deux secteurs à forte densité de terriers reste un enjeu qui conduit à une forte mobilisation afin de renforcer le maillage en cultures favorables.



Carte 6 : Situation des cultures favorable – Zone Sud

Le nombre de terriers sur la zone sud est supérieur aux meilleures données connues depuis 1998. En effet, 112 terriers ont été comptés en 2013 dont 111 en zone de protection stricte (ZPS : territoire défini par l'arrêté du 31 octobre 2012 relatif à la protection de l'habitat du hamster commun) contre 72 terriers en 2012. Ces résultats ont été atteints grâce à deux sites optimaux de renforcement, ainsi que grâce au maintien de céréales sur pied.

Ce bon résultat, acquis grâce aux renforcements, et au travail du monde agricole, doit maintenant être conservé. Plus que jamais l'objectif consiste aujourd'hui à poursuivre les négociations et mesures de sensibilisation menées envers les agriculteurs de cette zone pour mettre en place des bandes refuges dûment positionnées pour l'été 2013, et dans le même temps, obtenir les mêmes surfaces en cultures favorables pour 2014. Un secteur de renforcement est également prévu en 2013 entre les noyaux de populations de cette zone.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Malgré des conditions climatiques très difficiles début 2012, la présence de l'espèce, 319 terriers recensés en avril 2013, est confirmée dans 13 communes alsaciennes.

309 terriers avaient été comptés en 2012, la situation semble donc être globalement stable – en tout état de cause, la tendance déclinante de l'espèce semble enrayée, même si cette dynamique reste à confirmer dans les années à venir. *(Pour rappel, s'agissant d'un protocole de comptage semi-exhaustif, ce chiffre ne représente pas le nombre de hamsters, qui est bien plus élevé. Une étude génétique récente en zone centre estimait ainsi le niveau de cette population à 500-1000 hamsters sur 228 terriers dénombrés en 2012).*

Les trois noyaux stables de population se maintiennent grâce aux mesures de protection de l'habitat du Hamster :

- secteur d'Obernai: 107 terriers
- secteur de Geispolsheim: 38 terriers
- secteur d'Elsenheim: 55 terriers

Malgré le gel du blé, qui a entraîné une moindre proportion de cultures favorables, et donc un milieu moins accueillant pour le Hamster pour la saison 2012, la population semble donc se stabiliser grâce au succès des réintroductions de hamsters en 2012 et l'efficacité des mesures procurant un couvert végétal permanent (céréales non récoltées durant une ou deux saisons). Même si leur introduction est relativement récente et demande à se confirmer dans les mois et années à venir, cette tendance confirmerait l'efficacité attendue de la stratégie du PNA (2012-2016) en terme de renforcements et de mesures agricoles (maillage et bandes refuge).

Avec 1250 ha sous contrat après seulement huit mois d'animation, le déploiement de la première MAE collective en France marque une avancée importante dans l'amélioration du maillage de cultures favorables. L'animation des mesures collectives et individuelles va se poursuivre en 2014 avec des objectifs particuliers dans les trois zones :

- Dans la zone Centre, les différentes réunions d'animation dans l'ensemble des secteurs permettent d'envisager à court terme une couverture importante du secteur en mesures collectives.
- Dans la zone Nord, l'animation va se poursuivre et s'intensifier autour des secteurs de relâcher afin de permettre le maillage le plus favorable à la reconquête de la zone par l'espèce.
- Dans la zone Sud, la situation 2013 est très favorable sur la dynamique de population de hamsters, puisque le nombre de terriers détectés est historiquement haut. Il faut maintenant continuer l'animation pour garantir le maintien de cette population. Les services de l'Etat, ainsi que la chambre d'agriculture vont y travailler activement pendant l'été et au début de l'automne, afin de donner des résultats de cette animation courant de l'automne 2013.

Ces stratégies agricoles sont bien articulées avec les renforcements prévus, et les surfaces en blé sur pied adaptées à la dynamique du Hamster. Le Plan d'action prévoyait 6 sites de renforcement (2 en zone nord, 3 en zone centre, 1 en zone sud). Les relâchers ont effectivement eu lieu sur les 6 sites en juin et juillet 2013.

2013 s'annonçant plus favorable que 2012 (pas de gel, mise en place des structures collectives). La mise en place des mêmes mesures à une échelle bien plus grande, et au sein de territoires agricoles favorables, devrait permettre d'espérer, après la phase de stabilisation constatée après l'hiver 2012, une amorce d'une croissance de la population et un habitat de qualité dans les années à venir.

Les prospections complémentaires effectuées par l'ONCFS en juillet-août vont permettre d'actualiser le nombre de communes de présence, de préciser les contours de l'aire de répartition et de mieux préciser certaines dynamiques locales. Les informations recueillies permettront aussi d'ajuster le positionnement des cultures favorable au plus près des terriers.

Le présent rapport sera donc actualisé fin septembre pour tenir compte des résultats et de l'analyse de ces prospections supplémentaires, et soumis au Secrétariat de la Convention de Berne en vue du prochain Comité permanent.

Historique du nombre de terriers dans chaque commune de présence 2013 sur la période 2009-2013

Rapport ONCFS juillet 2013

Zone de protection stricte Centre

COMMUNES	Résultats 2009	Résultats 2010	Résultats 2011	Résultats 2012	Résultats 2013
ALTORF	17	17	15	7	3
BISCHOFFSHEIM	13	19	25	27	3
BLAESHEIM	2	11	10	12	41
DUPPIGHEIM	13	37	10	3	6
DUTTLENHEIM	26	23	3	9	7
GEISPOLLSHEIM	134	119	120	54	38
INNENHEIM	6	7	6	3	2
KRAUTERGERSHEIM	0	2	8	1	6
NIEDERNAI	1	6	22	3	14
OBERNAI	59	148	116	105	87
Total	271	389	335	224	207

Zone de protection stricte Sud

COMMUNES	Résultats 2009	Résultats 2010	Résultats 2011	Résultats 2012	Résultats 2013
GRUSSENHEIM	8	5	8	6	18
JEBSHEIM	2	0	0	8	39
ELSENHEIM	36	45	69	58	55
Total	46	50	77	72	112

Le tableau ci-dessus montre les fortes fluctuations du nombre de terriers observées dans les 13 communes où l'espèce a été détectée en 2013.

On distingue une érosion depuis 2012 du nombre de terriers dans la commune de Geispolsheim, cette érosion est sans doute liée au phénomène du gel du blé en 2012. La mise en place d'une MAET collective sur cette commune permet de garantir un habitat de qualité pour les prochaines années et on devrait donc avoir une réponse positive des populations.

Des tendances positives se dégagent dans les 3 communes où des renforcements de populations ont été réalisés en 2012. Des résultats similaires peuvent être attendus dans les communes de Altorf et de Duppigheim où des renforcements de populations ont été réalisés pour la première fois en 2013.

Les prospections réalisées en ce moment vont permettre d'actualiser le nombre de communes de présence et de préciser les contours de l'aire de répartition mais aussi de regarder plus précisément certaines dynamiques locales (dispersion autour des sites de renforcements, effet des bandes refuges,...). Les informations recueillies pourront aussi servir lors de l'animation sur l'assolement dans les zones collectives afin de positionner les cultures favorables au plus près de terriers.

Information sur les renforcements 2013 :

L'ONCFS a réalisé des opérations de renforcements de population dans 6 communes : 509 hamsters ont été relâchés.

Lâchers de juin :

- Jebsheim 115 hamsters
- Duppigheim 82 hamsters
- Blaesheim 70 hamsters
- Altorf 99 hamsters

Lâchers de juillet :

- Stutzheim-Offenheim 52 hamsters
- Ernolsheim sur Bruche 75 hamsters
- Blaesheim 16 hamsters pour compenser les dommages liés à un renard en début d'opération

Les terriers artificiels au sein desquels les hamsters ont été lâchés ne sont pas comptabilisés lors des comptages complémentaires de juillet.

Leurs descendants pourront l'être lors des comptages d'avril 2014.